



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 décembre 2020  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2020-12-15\_2192  
Vœu pour la construction d'une gare  
sur la ligne 14 à Morangis

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 décembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	P. Gaudin	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	S. Mouhali	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	R. Kabbouri	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté <sup>(1)</sup>	L. Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	R. Kabbouri	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente <sup>(1)</sup>		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	B. Marcillaud	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	F. Sow	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	P. Segura	P
Cheville-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	S. Daumin	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	JL. Laurent	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	JM. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-	-	.
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	F. Sow	P
Cheville-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	-	-	.
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-	-	.
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	P. Gaudin	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	C. Pecqueux	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Représenté	B. Vermillet	P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	JM. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	-	-	.
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	T. Panetta	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	C. Janodet	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	P. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P

Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	P. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	F. Sourd	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	H. De Comarmond	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	P. Tordjman	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	M. Chavanon	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	E. Grillon	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	A. Id Elouali	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	G. Lafon	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	F. Sourd	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	P. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	P. Garzon	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	C. Delahaie	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	D. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	P. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	C. Pecqueux	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	P. Garzon	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	S. Moualhi	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	P. Bouyssou	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	T. Panetta	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	B. Vermillet	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	F. Aggoune	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	P. Tordjman	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	B. Marcillaud	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présent		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présent		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présent		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Représenté	A. Lipietz	P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	C. Spano	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Représentée <sup>(1)</sup>	L. Bensarsa Reda	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	M. Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	A. Afflatet	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	H. De Comarmond	P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	E. Grillon	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	C. Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	A. Afflatet	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-12-15\_2157

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2108 à 2157	36	62	98
2158 à 2192	35	60	95

## DELIBERATION

Ces dernières années, l'Etat impose aux collectivités des objectifs importants de logements, sans pour autant favoriser le développement du réseau de transports, alors que le réseau routier est complètement saturé dans la grande couronne, plus particulièrement aux accès A6, A10 et RN7 depuis Morangis, Chilly-Mazarin, Savigny-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste.

A l'heure du changement climatique où nous devons réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2050 pour redresser le cap de poursuite du réchauffement nuisible à notre santé, le développement des moyens de transports alternatifs à la voiture s'impose.

Afin d'améliorer les dessertes de plusieurs sites excentrés en banlieue, la Société du Grand Paris (SGP) s'est vue confier la réalisation de plusieurs lignes de métro automatique, dont le prolongement de la ligne 14 et de la ligne 18 au sud pour permettre une liaison rapide avec Paris.

La desserte de l'aéroport d'Orly par le réseau du "Grand Paris Express" est programmée dans le prolongement de la ligne 14. Mais cette ligne ne franchit pas la plateforme aéroportuaire, hormis pour accéder au Site de Maintenance et de Remisage (SMR) situé à Morangis.

Fin 2015, à l'issue de l'enquête publique de la ligne 14 sud au cours de laquelle s'est exprimée l'idée d'une gare voyageurs supplémentaire à Morangis, une mesure conservatoire a été prise : au niveau de la gare d'Orly, les circulations verticales ont été conçues pour être réversibles, permettant de passer d'une gare "terminus" à une gare "traversante" et un mur "fusible" au niveau du puits d'entrée du tunnelier a été prévu pour permettre une bifurcation entre l'aéroport et le Site de Maintenance et de Remisage (SMR).

Il est indiqué qu'une hypothèse de la SGP prévoyant un débranchement des voies (en Y) en amont du SMR montre qu'un tel débranchement permettrait de prolonger la ligne 14 vers le Nord Essonne ultérieurement après sa mise en service (fin 2024). De même, la RATP a confirmé que le SMR pourrait être transformé en station voyageurs.

La zone choisie à Morangis comprend plus de 200 Ha dans un périmètre mutable suffisant pour accueillir cette gare de voyageurs, les parkings de rabattement, les emplacements vélos, les accès des bus et la connexion à l'aéroport d'Orly reliant le tram T7 à la ligne 14. Elle permettrait la création d'un pôle multimodal d'échange au sud de l'aéroport, reliant les axes A6-RN7, dénommé contournement sud (déviation de la RD 118) mais aussi la possibilité d'une liaison avec une nouvelle gare routière à imaginer dans ce périmètre.

Au regard des enjeux de développement du Nord Essonne, la création de stations voyageurs complémentaires, dont celle de Morangis sur la ligne 14, a fait l'objet d'une demande de longue date de la part du Département de l'Essonne, du Département du Val-de-Marne, ainsi que de tous les acteurs du territoire (EPT12, communes, associations, députés, etc.).

L'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT12) vient de lancer l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une nouvelle gare sur la ligne 14 à Morangis. La RATP est favorable à cette étude en précisant toutefois que des estimations prévisionnelles de trafic devront être faites.

Les services de l'Etat souhaitent suivre l'étude menée par l'EPT12.

Ile-de-France Mobilités évoque également des risques de saturation de la ligne 14 et demande qu'une étude d'exploitation détaillée soit réalisée en complément des études listées dans le cahier des charges de l'EPT12.

L'aéroport de Paris est également favorable à une gare à Morangis qui faciliterait l'accès à la plateforme aéroportuaire pour ses employés et aux quartiers d'affaires.

Les communes limitrophes soutiennent également la création d'une gare à Morangis :

- Lors du Conseil municipal du 24 Septembre 2020, la ville de Chilly-Mazarin a voté à l'unanimité la motion pour la création d'une station voyageurs à Morangis, qui contribuerait à désengorger les axes autoroutiers ainsi que les routes secondaires empruntées par les salariés - dont ceux résidant à Chilly-Mazarin, des usagers de l'aéroport d'Orly et de sa zone d'activité,
- La ville de Paray-Vieille-Poste soutient également la création d'une gare à Morangis.

L'association APAM regroupant les entreprises de la Zone d'activités à Morangis a envoyé un courrier en ce sens à la SGP fin 2018.

Madame Amélie de Montchalin, anciennement députée et précédemment Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, a sollicité par courrier de Mai 2018 la SGP afin qu'elle lance une étude pour l'aménagement du SMR en station voyageurs (identification du coût, délais de réalisation, financements potentiels, etc.).

Néanmoins, ces évolutions ne peuvent être inscrites au programme des études et des travaux de la SGP sans une modification de la loi.

Entendu le rapport de Madame Vermillet pour le groupe de l'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants, le Conseil de Territoire du Grand Orly Seine Bièvre ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

Emet le vœu que le Territoire 12 de la métropole du Grand Paris soit favorable à la demande de construction d'une gare à Morangis sur la ligne 14, qui constituerait un élément majeur du futur pôle multimodal, comprenant à minima une gare routière, un parking de rabattement, des emplacements vélo, ainsi qu'un lien avec le tram T7.

**Vote : Pour 95**



A Vitry-sur Seine, le 22 décembre 2020  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 22 décembre 2020  
ayant été publiée le 22 décembre 2020

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*